



Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

SDI Limited

Version Num: 3.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 26/05/2021

Date d'impression: 21/11/2023

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunsdon Street Bayswater VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111	+1 630 361 9200	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	Pas Disponible	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	USA.Canada@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI HOLDINGS PTY LTD DO
Adresse	Rua Dr. Reinaldo Schmithausen 3141 – Cordeiros Itajaí – SC – CEP 88310-004 Brazil
Téléphone	+55 11 3092 7100
Fax	Pas Disponible
Site Internet	http://www.sdi.com.au/
Courriel	Brasil@sdi.com.au

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	131126 Poisons Information Centre	+1 867 670 2867
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 8727 7111	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Once connected and if the message is not in your preferred language then please dial 01

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de ces FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

Classification	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)
-----------------------	--

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
---------------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger
--------------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	---

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
7722-84-1	38	<u>PEROXYDE-D'HYDROGÈNE</u>

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
------------------------------	---

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). - Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	- En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. - Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. - Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. - Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	- Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. - Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. NE PAS faire vomir. - Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. - Surveiller le patient avec attention. - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. - Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.
-------------------------------	---

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. - Peut être violemment ou explosivement réactif. - Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. - Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. - Lutter contre le feu à partir d'une distance de sécurité avec un abri adéquat. - Les extincteurs ne doivent être utilisés que par un personnel entraîné. - Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. - Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. - Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. - Si le feu devient incontrôlable, évacuer le personnel et prévenir lors de l'entrée dans la zone. - L'équipement doit être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	- Ne brûlera pas mais augmente l'intensité du feu. - Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. - Les containers affectés par la chaleur demeurent à risque. - Un contact avec des combustibles tels que bois, papier, huile ou métal en poudre fine peut produire une combustion spontanée ou une violente décomposition. - Peut émettre des fumées irritantes, toxiques ou nocives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	- Les canalisations des zones de stockage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour les ajustements de pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit. - Vérifier régulièrement la présence de déversements et fuites. - Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement. - Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. - Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire. - Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux. - Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection. - Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable sec, de la terre, un produit inerte ou de la vermiculite. NE PAS utiliser de sciure car un feu pourrait se déclarer.
-------------------------------	---

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

	▶ Ramasser les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. ▶ Neutraliser/décontaminer la zone.
Eclaboussures Majeures	▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens les débordements d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Envisager une évacuation (ou protéger l'endroit) ▶ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▶ Augmenter la ventilation. ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou tout autre matériau propre et inerte. ▶ NE JAMAIS UTILISER d'absorbants organiques tels que sciure, papier ou vêtements. ▶ Eviter une contamination avec des matières organiques. ▶ Utiliser des équipements anti-étincelles et contre les explosions. ▶ Collecter le produit dans des containers étiquetés pour un possible recyclage. ▶ NE PAS mélanger du produit frais avec du produit issu de récupérations. ▶ Collecter les résidus et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. ▶ Laver la zone éclaboussée et prévenir les fuites d'entrer dans les drains. ▶ Décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation. ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. ▶ Fournir une ventilation adéquate. ▶ Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. ▶ Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles. ▶ Conserver au frais, au sec et loin des produits incompatibles. ▶ Eviter tout contact physique avec les containers. ▶ NE PAS ré-emballer ou retourner les portions inutilisées dans les containers d'origines. ▶ Ne retirer que la quantité nécessaire pour un usage immédiat. ▶ Une contamination peut conduire à une décomposition conduisant à une possible forte chaleur et un incendie. ▶ Durant la manipulation, NE JAMAIS fumer, boire ou manger. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Utiliser uniquement des procédures de travail professionnelles. ▶ Suivre les directives de stockage et de manipulation du fabricant.
Autres Données	Ne pas stocker à la lumière du soleil. Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil. Stocker entre 2 et 8 degrés Celsius.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilité de Stockage	Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque. Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter les acides forts et les bases fortes.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm / 1.5 mg/m3	2.8 mg/m3 / 2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, upper respiratory tract & skin irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm	2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm / 1.4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	C3: un effet cancérigène démontré chez l'animal

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	75 ppm	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminant.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contamineurs à forte toxicité
	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection des yeux/du visage.	► Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ► Un écran facial complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais jamais pour la protection primaire des yeux. ► Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	· Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et	

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.

Protection respiratoire

Filtre de type B de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	B-AUS	-	B-PAPR-AUS
50 x ES	-	B-AUS	-
100 x ES	-	B-2	B-PAPR-2 ^

^ - Intégral

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	4.5-6	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. - Exposition prolongée pour un échauffement. - Pas de risque de polymérisation. Les solutions de peroxyde d'hydrogène se décomposent lentement, émettent de l'oxygène et sont donc stabilisées en ajoutant de l'acétanilide etc.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut causer des dommages sur la santé de l'individu.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau va engendrer un dessèchement rapide, un blanchissement conduisant à des brûlures chimiques au niveau du contact prolongé. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.	
Yeux	Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.	
Chronique	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.	
Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
	Inhalation(Mouse) LC50; 2800 mg/L4h ^[2]	
	Oral(Rat) LD50; >225 mg/kg ^[2]	
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
----------------------	---

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.69mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	2mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.27mg/l	4
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.1mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	16.4mg/l	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: l'air
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS (LogKOW = -1.571)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS (KOC = 14.3)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée.
------------------------------------	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	 
Polluant marin	aucun

Transport par terre (TDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2014						
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>classe</td><td>5.1</td></tr> <tr> <td>Danger subsidiaire</td><td>8</td></tr> </table>	classe	5.1	Danger subsidiaire	8		
classe	5.1						
Danger subsidiaire	8						
14.4. Groupe d'emballage	II						
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>Sans Objet</td></tr> <tr> <td>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</td><td>1 L</td></tr> <tr> <td>Index ERAP</td><td>Sans Objet</td></tr> </table>	Dispositions particulières	Sans Objet	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L	Index ERAP	Sans Objet
Dispositions particulières	Sans Objet						
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L						
Index ERAP	Sans Objet						

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	2014												
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE												
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td><td>5.1</td></tr> <tr> <td>ICAO / IATA Danger subsidiaire</td><td>8</td></tr> <tr> <td>Code ERG</td><td>5C</td></tr> </table>	Classe ICAO/IATA	5.1	ICAO / IATA Danger subsidiaire	8	Code ERG	5C						
Classe ICAO/IATA	5.1												
ICAO / IATA Danger subsidiaire	8												
Code ERG	5C												
14.4. Groupe d'emballage	II												
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet												
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>Sans Objet</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td><td>554</td></tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td><td>5 L</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td><td>550</td></tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td><td>1 L</td></tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td><td>Y540</td></tr> </table>	Dispositions particulières	Sans Objet	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	554	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	5 L	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	550	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y540
Dispositions particulières	Sans Objet												
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	554												
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	5 L												
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	550												
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L												
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y540												

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

	Quantité Limitée	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L
--	------------------	--	-------

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	2014		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	5.1	
	IMDG Danger subsidiaire	8	
14.4. Groupe d'emballage	II		
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-H, S-Q	
	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Quantités limitées	1 L	

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (PEROXYDE-D'HYDROGÈNE)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Pola Rapid 38% Hydrogen Peroxide

date de révision	26/05/2021
date initiale	30/11/2020

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.1	26/05/2021	Identification des dangers - Classification, Informations relatives au transport - transport

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited
3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
Date of preparation/revision: 23rd September 2015
Department issuing SDS: Research and Development
Contact: Technical Director